Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le 14/04/2023
ID : 031-213101876-20230406-2023_051-BF

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, CALVO, GOSSELIN, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON et STEMER
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
6 avril 2023
Acte n° **2023-051**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BRUN a donné procuration à M. BAË
Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme RIPOLL
Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN
Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE
Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE
M. CHOUARD a donné procuration à M. BRIANTAIS

Conseillers en exercice : 33

Absent(s) : Mme LACOSTE

Conseillers présents : 26

Secrétaire de séance : M. GAUTHIER Jean

Date de la convocation : 29 mars 2023

Thème : 7.10 – FINANCES LOCALES - DIVERS

Objet : Bilan annuel des acquisitions et cessions foncières 2022

M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières réalisées par la commune sur son territoire, durant l'exercice budgétaire de l'année 2022.

Les acquisitions et cessions foncières réalisées durant l'année 2022 sont les suivantes :

Acquisitions immobilières 2022

	Dossiers	N° Parcelles	Superficie (m²)	Prix	Vendeurs
Budget Principal	Clos Albert 1er	BT 243	422	12 660,00	Syndic des Copropriétaires
	Route de Magne (piste cyclable	AB 277	3	1,00	Mr et Mme MUZETTE
		AB 283	17	1,00	Mr et Mme PASQUIER
		AB 281	3,00	1,00	Mr et Mme DOUMENG
		AB 279	21,00	1,00	Mr et Mme ANDRIEU
	Garage POUPEAU	BR 197	80	60 000,00	Mme Angèle POUPEAU
	Chemin Fonrouge	AH 90	2 157	28 973,00	DGA
	Chemin des Carrelasses - Picotalent	AK 113	2 115		
	Terrain de foot les Boulbènes (régularisation)	CD 23	811		
	Cinéthéodolite	BA 34	265		
	Bois Laroze	AB 94	2 148	0,00	Par voie "Bien sans maître"
	Piétonnier Cantelauze	CC 152	1 860	1,00	Promologis
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL				**101 638,00 €**

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le 14/04/2023
ID : 031-213101876-20230406-2023_051-BF

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 avril 2023 – acte n° 2023-051 – page 2/3
Thème :	7.10 – FINANCES LOCALES - DIVERS
Objet :	Bilan annuel des acquisitions et cessions foncières 2022

Acquisitions voirie 2022 en domaine public à l'euro symbolique

Dossiers	N° Parcelles	Superficie (m²)	Observations
Chemin Canto Laouzetto	BO 340	588	acte administratif
Impasses du Vigné / Frênes / Concorde	BW 171	1 720	acte notarié
Chemin de la Flambanto	BX 145	21	acte administratif
Chemin de la Flambanto	BX 148	81	acte administratif
Limite territorial Collège Fonsorbes			Arrêté Préfectoral

Cessions immobilières 2022

Dossiers		N° Parcelles	Superficie (m²)	Prix	Acquéreurs
Budget Principal	Terrain Les Treize Vents	AZ 71	974	140 000,00	Mme COSIN
	Zone Pistoulet	BE 179 et BP 172	53 615	1 233 145,00	Le Muretain Agglo
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL				**1 373 145,00 €**

M. RIVIER Pascal précise que le paiement de la Zone du Pistoulet de 1 233 145 € par le Muretain Agglo se fera au fur et à mesure des ventes réalisées.

M. RIVIER Pascal propose en conséquence au Conseil Municipal d'approuver le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières de l'exercice 2022.

Entendu l'exposé de M. RIVIER Pascal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : approuve le bilan annuel des acquisitions et cessions foncières de l'exercice 2022 détaillé ci-dessus.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 6 avril 2023.

.../...

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le 14/04/2023
ID : 031-213101876-20230406-2023_051-BF

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 avril 2023 – acte n° 2023-051 – page 3/3
Thème :	7.10 – FINANCES LOCALES - DIVERS
Objet :	Bilan annuel des acquisitions et cessions foncières 2022

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

Le Secrétaire de Séance
GAUTHIER Jean

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Délibération publiée sur le site Internet de la collectivité le 14 AVR. 2023

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 6 avril 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 14 AVR. 2023